

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents à la séance : 10
Date de la convocation : 1er décembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le 07 octobre, les membres du Conseil Municipal de Cruzille, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la Présidence de Monsieur Gilles CHARPY-PUGET, Maire.

Présents : Mesdames Armelle CHAPUIS-TILMAND, Sandrine DUTARTRE, et Karine RATTEZ, Messieurs, Bernard MOINELionel CHEVALIER, Maxime RENARD, Cédric CREMONA, Thibaut GUILLEMAUD et Christophe POINT.

Absents excusés : Mrs Jean-Christophe BALDASSINI

Objet : Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

Le procès-verbal de la réunion du 07 octobre 2017 est lu et adopté à l'unanimité.

Point sur les commissions :

- x *Commission voirie* : pour assurer la sécurisation le long de la départementale, en face de la salle des fêtes, ont été posés des poteaux en bois. Le calage des accotements route de Fragnes a été réalisé par le cantonnier, M. Mollard Claude. Les travaux suivants ont été listé pour 2018 : réfection d'un chemin à Fragnes, remise en état du chemin des rosiers, pose de tuyaux d'eaux pluviales à Sagy, pose de grille rue des écoliers vers le local pompiers. Une réunion de la commission sera organisée au printemps 2018.
- x *Commission jeunesse* : rien à signaler
- x *Commission environnement et cadre de vie* : rien à signaler
- x *Commission communication* : M. Renard indique que le thème du bulletin municipal a changé : "Cruzille : entrée dans la modernité du 20 ème au 21 ème siècle". Suite à l'examen de diverses propositions de publication du bulletin c'est l'imprimerie de Pont de Vaux qui l'éditera. Le site internet change d'interface fin décembre. Les plaques de numérotation ont été réalisées et sont distribuées depuis le 12 décembre à la Mairie, chaque habitant devant fixer sa plaque devant son habitation.
- x *Commission Association et CCAS* : Le repas des Anciens a eu lieu le 14 octobre au restaurant le "Pont de Cotte" à Lournand avec 28 personnes présentes. Les paniers garnis seront distribués début janvier. Le goûter des Anciens et les voeux du Maire auront lieu le 13 janvier 2018. La prochaine réunion du CCAS est programmée le 3 janvier. Suite à la réunion avec la SPA, il convient de prendre contact avec l'assureur de la commune pour les animaux dangereux.
- x *Commission bâtiments* : M. Cremona explique que le four à pain fonctionne parfaitement, mais le levage du pain se fait dans des conditions difficiles, aussi il souhaiterait que le local attenant au four à pain soit rénové, sous forme de corvée, afin d'installer des meubles pour le levage de la pâte à pain et de faciliter le stockage de matériel.
Mme RATTEZ explique que la mise en accessibilité des toilettes de la salle des fêtes et de la mairie a été réalisée. Elle présente deux devis pour l'isolation de la salle des fêtes l'un avec une solution chanvre : 83 200 € HT et l'autre avec une solution ossature bois : 71 700 € HT. Des demandes de subventions seront adressées à divers financeurs sur la base de ces deux devis afin de déterminer le reste à charge de la commune. En fonction des montants obtenus, la commune réalisera ou non les travaux.

Délibération pour la modification des statuts de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois :

M. le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 28 septembre 2017, le Conseil Communautaire a modifié ses statuts suite à des échanges avec les services de la Préfecture. Ces modifications concernent les compétences supplémentaires suivantes :

- Création, aménagement et gestion d'une maison médicale,
- Instauration de la taxe de séjour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les modifications des statuts de la Communauté de Communes suivantes :

- Création, aménagement et gestion de la maison médicale de Tournus (rue de la Manu),
- Suppression de la compétence « Instauration de la taxe de séjour »

Délibération destination des coupes :

M. le Maire explique qu'il convient de faire un changement de destination pour la coupe de la parcelle I (Le Bois de Moine) afin de passer en affouage le reste de la coupe soit 205 m³. En effet sur les 270 m³ total seulement 65 m³ ont

été réalisés en coupe de cession.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 8 pour, 1 absence et 1 contre, demande le changement de destination de la coupe de la parcelle I en affouage pour un volume restant de 205 m³, fixe le montant de l'affouage à 50 €, désigne comme garants : M. Point Christophe, M. Martin Patrick et M. Moine Bernard. Autorise M. le Maire à signer tout document afférent.

Délibération relative à l'adhésion à la convention de participation « prévoyance » proposée par le Centre de Gestion de Saône-et-Loire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance c'est-à-dire les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et de perte de retraite (niveau de garantie et d'assiette au choix de l'agent), de fixer le niveau de participation comme suit : 5 € par mois et par agent ; d'adhérer à la convention de participation CDG / Intériale – Gras Savoye à compter du 1^{er} janvier 2018 et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions et tout acte en découlant.

Délibération d'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement :

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2017 = 66 130,00 €. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 16 532 €, soit 25% de 66 130,00 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes (à titre d'exemple) :

Bâtiments : Plomberie sanitaires : 3 700 € (art. 2313), électricité : 2 800 € (art. 2313), faux plafonds : 5 400 € (art. 2313) : total = 11 900 € (inférieur au plafond autorisé de 16 532 €)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Délibération pour l'enfouissement du réseau TELECOM PSSA « Sagy le Haut » Dossier 156038 RDP :

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet des travaux de dissimulation du réseau téléphonique poste de Sagy le Haut. Le cout estimatif s'élève à 13 500 €. La commune de Cruzille adhère au dispositif de mutualisation des contributions des communes correspondant au produit de la redevance pour occupation du domaine public des réseaux de télécommunications (RODP), la participation sera diminuée du montant de l'aide qui pourrait être accordée dans les conditions décidées par le Comité Syndical du SYDESL. A ce jour, cette aide s'élève à 50 % la somme estimative restant à la charge de la commune serait de 6 750,00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord financier de principe sur la proposition ci dessus présentée par le Maire afin que le SYDESL puisse réaliser l'étude définitive.

Questions diverses :

- ✓ Echange de terrain commune/privé : sur le principe le Conseil Municipal est d'accord mais il convient de référencer les parcelles concernées.
- ✓ Reprise des compétences du SIVOM par la Communauté de Communes du Mâconnais Tournugeois dans le cadre de la loi GEMAPI.
- ✓ Achat d'une autolaveuse pour le nettoyage de la salle des fêtes (1 420 € HT)
- ✓ Rallye des vins : 17 juin au lieu de 10 juin 2018.
- ✓ Un courrier sera adressé aux sociétés de chasse pour demander le ramassage des cartouches usagées.
- ✓ Le PAV « jaune » est régulièrement plein, ce problème sera soumis à la Communauté de Communes.
- ✓ M. Cremona signale, que suite à la nouvelle organisation de la Communauté de Communes du Mâconnais Tournugeois, la commission tourisme a présenté un projet de reprise d'un local pour l'office de tourisme de Tournus.
- ✓ M. Mermet-Bouvier Christophe et Mme Vincendon Cyrielle sont venu présenter leur projet d'installation d'un maraîchage bio sur la commune.



Le Maire,
Gilles CHARPY-PUGET